

Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé

Service Communal d'Hygiène et de Santé

REF : CS2010018

Signataire : LG-MG-CF

OBJET : Demande de renouvellement de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) "saturnisme" avec l'Etat - Année 2010.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Vu le projet de convention,

Considérant les résultats des travaux réalisés par le service communal d'hygiène et de santé contre le saturnisme, notamment depuis 2003,

Considérant que, dans le cadre de l'application de la loi du 29 juillet 1998 contre les exclusions, la Commune d'Aubervilliers mène depuis plusieurs années une action de lutte contre le saturnisme et qu'elle a mis en place, dès novembre 2000, une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale «saturnisme»,

Vu le budget communal et notamment les frais de personnel affectés au service d'hygiène et de santé et à la lutte contre le saturnisme d'une part, et les crédits votés en section de fonctionnement aux articles 6068 et 6188 (matériel de peinture, joints, colle, combinaisons de protection jetables...) d'autre part,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à reconduire en 2010 la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale « saturnisme. »

APPROUVE le projet de convention entre la Commune et l'Etat relative au renouvellement de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) "saturnisme" pour l'année 2010.

APPROUVE le projet de convention de renouvellement de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) "saturnisme" tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

DIT que le montant de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale «saturnisme» pris en charge par la Ville d'Aubervilliers et prévu au BP 2010 s'élève à 71.000 € à l'imputation budgétaire 504-74718-12.

Pour le Maire

L'adjoint délégué